



Piétons, faites de la place aux deux-roues !

Sous la plume de Rafaële Rivais, c'est avec ce titre que le quotidien « Le Monde » a lancé récemment un pavé dans la mare. Nous reprenons de larges extraits de son article.

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR), instance de conseil du gouvernement, vient de recommander le principe des espaces mixtes piétons-cyclistes en France.

Faisons tout d'abord un petit rappel sur les relations entre piétons, cyclistes et trottoirs : Les cyclistes de plus de 8 ans n'ont pas le droit de rouler sur les trottoirs. Si une piste cyclable doit être aménagée sur un trottoir, il faut que celui-ci ait une largeur significative et que la piste cyclable soit délimitée et séparée de l'espace réservé aux piétons, lequel doit rester normalement praticable par eux. Idéalement, la séparation entre les deux espaces doit être réalisée dans des matériaux adaptés afin d'être détectables par les non-voyants munis d'une canne. Un trait de peinture est insuffisant.

Pour en venir aux « espaces mixtes piétons-cyclistes », ceux-ci n'ont aucune base légale. Il s'agit d'une invention des aménageurs de voirie pour ne pas créer de pistes cyclables sur la chaussée afin de laisser tout l'espace aux voitures. Ils condamnent les piétons à

subir les cyclistes sur les trottoirs, sans claire délimitation des espaces respectifs.

Or, au cours des débats du CNSR sur l'adoption de la recommandation « espaces-mixtes », la Ligue contre la violence routière, s'est opposée à cette mixité, car *"elle se fera au détriment du piéton, qui est l'usager le plus vulnérable"*.

Patrick Jacquot, président de la commission "deux roues, deux roues motorisés" du CNSR, a répondu : *"On préfère qu'un cycliste donne un petit coup de guidon à un piéton plutôt qu'il soit percuté par un quinze tonnes."*

Un médecin, membre du CNSR, n'a pas manqué de réagir : *"Un petit coup d'épaule à une vieille dame frêle atteinte d'ostéoporose peut la faire tomber, l'immobiliser et la condamner à l'isolement."*

M. Jacquot a persévéré : *"Nous ne sommes pas là pour protéger les plus faibles, la vieille dame va apprendre la mixité, elle deviendra attentive aux vélos. Si on craint un coup de guidon, il ne faut plus sortir de chez soi."*

Ce propos scandaleux qui discrédite son auteur a été très largement critiqué.

Mais, la commission «Deux roues, deux roues motorisés» a quand-même recommandé d'expérimenter les espaces mixtes piétons-cyclistes en France

Petit détail : cette expérimentation a été annulée par le Tribunal administratif de Strasbourg, en janvier 2013, faute d'assise juridique suffisante. Nos lecteurs se souviennent que c'est l'association Piétons 67, soutenue par Les Droits du Piéton qui a fait un recours.

Le Tribunal administratif a en effet jugé que la communauté urbaine de Strasbourg a agité illégalement en mettant en place des zones pour lesquelles aucun espace réservé aux cycles ou aux piétons n'est identifié et délimité matériellement. Elle a donc donné raison à l'association.

Nous restons fermement opposés au principe de la mixité piétons-cyclistes sur les trottoirs.

Nous avons d'ailleurs adressé une lettre ouverte au Ministre de l'intérieur pour le mettre en garde contre le risque d'accidents que représente un tel principe. On sait qu'une de ses préoccupations actuelle est la réduction de l'accidentalité (le nombre de décès de piétons victimes de la circulation a augmenté de 8% entre 2013 et 2014. Un chiffre énorme !) et nous pensons qu'il sera sensible à nos arguments. D'autant que nous sommes épaulés par plusieurs parlementaires, députés ou sénateurs qui ont émis des questions écrites pour demander au Ministre de ne pas suivre la recommandation du CNSR.

Nous restons vigilants et contesterons, en justice s'il le faut, toute décision d'implanter des zones mixtes sur trottoirs. Nous avons obtenu une jurisprudence à Strasbourg. Nous comptons bien nous en servir.

JP Lechevalier

Un dossier complet est à retrouver sur www.pietons.org



2014, une année contrastée

L'année 2014 vient de s'achever et notre bilan est raisonnablement positif.

A la suite de notre action contre le stationnement des motos sur les trottoirs à Paris et de nos interventions dans les médias, notre notoriété s'est largement améliorée et nous avons enregistré de nouvelles adhésions à l'association, venues de tous les horizons. C'est une reconnaissance de l'intérêt de nos actions.

Autre point positif, une nouvelle association s'est créée en 2014 à Cannes sous le nom de Cannes-Piétons et son fondateur M. Benisty, très attaché à la sécurité des piétons, est un homme très dynamique. Nous sommes heureux d'accueillir Cannes-Piétons en tant qu'association affiliée.

Mais, nous avons en 2014, été déçus par plusieurs décisions de justice et notamment celle que nous avons intentée contre le stationnement des motos sur les trottoirs. Le tribunal a rejeté notre recours. Nous ne voulons pas en rester là et venons d'interjeter appel. Le sujet nous paraît trop important pour que nous baissions les bras.

Nous avons également fait appel dans deux autres dossiers à Paris : un « Tourne à Droite » mis

en place pour les vélos rue de Rivoli à un carrefour très fréquenté et qui met en péril les piétons traversant tranquillement sur le passage qui leur est affecté. De même, place de la République, notre recours sur un projet de réduction drastique de largeur du trottoir a été rejeté et nous revenons à la charge en faisant appel de cette décision.

A Corbeil Essonnes, en banlieue sud, Nous nous attaquons l'implantation d'une « voie verte » en pleine ville, implantation destinée à créer de manière insidieuse une zone mixte sur un trottoir (encore une !).

Ces procès ne nous détournent pas de nos actions de conseil et de soutien à nos adhérents ainsi que des concertations avec les autorités ou les associations amies. Nous sommes très attachés à ce travail de terrain qui est le nôtre depuis que l'association existe.

Et nos finances, dans tout ça ? Bien sûr, elles sont mises à mal par les actions en justice mais nous pensons que c'est pour la bonne cause et savons que nos adhérents valident largement ce mode d'action qui a fait ses preuves pour faire aboutir nos revendications.

Assemblée générale de l'association

notre assemblée générale annuelle se tiendra

le samedi 21 mars 2015 de 10 h 30 à 12 h 30

Nous nous réunirons à la Maison des associations
22, rue Deparcieux à Paris 14^{ème}

Au cours de cette réunion, nous procéderons aux formalités d'usage, votes sur les rapports d'activités et financier ainsi qu'au renouvellement des mandats d'administrateurs. Mais aussi nous rendrons compte de nos actions et débattons avec les participants de la situation et des projets d'avenir de l'association.

Vous pouvez donner votre pouvoir en recopiant la formule ci-dessous sur papier libre ou sur un courriel :

M/Mme XXX

Donne procuration à XXX

(Laisser en blanc si besoin)

pour me représenter aux assemblées générales des Droits du Piéton le 21 mars 2015 et voter en mon nom sur les points mis à l'ordre du jour.

Dater et signer puis envoyer aux Droits du Piéton par courrier postal ou électronique . Merci.

Cet avis tient lieu de convocation

Plus que jamais,
nous avons besoin
de votre soutien
financier